

Image not found or type unknown



Contrat de téléphonie xxxxxx

Par **marie1956**, le **30/09/2015** à **20:05**

Bonjour,mon fils est chez xxxxxx et il est tenu avec un abonnement de 24 mois,il payait 39,90 par mois et là au bout d'un an c'est passé à 44,90,donec je voudrais savoir s'il peut résilier chez eux avant avec la loi charell et sans payer d'indemnités,merci de votre réponse